



L'Édito du Maire

PAR HUGO DECROIX



Chèr(e)s toutes et tous,

Nous voilà déjà au troisième numéro de notre bulletin. Pour ce trimestre, nous avons choisi de mêler informations communales et réglementaires. J'attire votre attention sur le fait que beaucoup d'entre nous vont devoir changer d'adresse cette année, ce qui peut présenter quelques désagréments mais qui est nécessaire pour l'avenir.

L'article sur le rappel des fondamentaux en matière d'urbanisme sur notre commune est indispensable car nous avons entendu le manque d'information dont vous nous avez fait part. Nous allons mettre en place d'ici peu un système de permanence avec le service urbanisme de Château-Arnoux qui est notre service instructeur attitré.

Notre premier projet a récemment vu le jour, avec le début des jardins partagés. C'est un lieu de vie et d'échange, et il était important pour nous de démarrer avec une aventure humaine !

Inutile de vous rappeler notre impatience de vous retrouver dans une vie libre et normale : feu de la St Jean, fête patronale, jour de la nuit, cinéma de plein air, la terrasse du bistrot... En attendant...soyons patients...et prudents !

Sommaire :

Édito du Maire de Mirabeau

PAGE 01

Tous au compost 2021
Les cloches sont passées à l'école

PAGE 02

Urbanisme et demandes
de travaux

PAGE 03

Nomination des rues suite
Don du sang

PAGE 04

Notre patrimoine
Tombe la neige !
Du renfort !
"Jolies mais pas que..."

PAGE 05

Les jardins partagés sont en route
Réglementation et nuisance
Quand on veut... on pneu !

PAGE 06

Concours des maisons fleuries,
des façades ou jardins
Etat civil

PAGE 07

Coordonnées et horaires de la
mairie et de la déchèterie
Les entreprises de Mirabeau

PAGE 08



ÉVÈNEMENT TOUS AU COMPOST 2021 : École de Mirabeau à l'honneur

L'école Roland Garcin est mise à l'honneur sur le territoire de Provence-Alpes-Agglo dans le cadre de l'évènement national « tous au compost » avec l'association GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région).

« Depuis deux ans, l'école de Mirabeau s'est engagée dans une démarche éco-responsable de développement durable avec la mise en place depuis septembre 2019 d'une plateforme de compostage en partenariat avec le SYDEVOM (syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères). Nous participons avec les enfants au traitement des bio-déchets issus de la cantine scolaire. L'école est également investie dans le tri des déchets recyclables tels que : papiers, emballages (dont les pots de yaourts de la cantine), feutres, bouchons, cartons... » Pierre BOULBES, Directeur de l'école.



Les cloches sont passées à l'École



Vendredi 2 avril, les enfants, parents, enseignants ont eu la surprise de trouver l'école décorée (arbre de Pâques, décorations diverses) ainsi qu'une magnifique sculpture en chocolat offerte par la mairie. Tout le monde était ravi. "Merci à la mairie de Mirabeau, un peu de gaieté et de joie dans ce contexte si particulier" Pierre BOULBES, Directeur de l'école.



Urbanisme et demandes de travaux

Avant de réaliser des travaux, des démarches administratives sont à effectuer en mairie afin de respecter les règles d'urbanisme applicables sur la commune imposées par le Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Prévention des Risques naturels.

Certificat d'urbanisme :

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificats : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

Les autorisations d'urbanisme sont des documents qui sont délivrés aux administrés à l'occasion d'un certain nombre de démarches. Ils constituent des éléments nécessaires à la conformité des travaux ou actions envisagées et sont par conséquent obligatoires.

Déclaration Préalable :

Certains travaux, constructions ou aménagements ne nécessitent pas de permis de construire mais sont soumis à une Déclaration Préalable (DP). C'est le cas, par exemple, pour :

- la réfection d'une toiture à l'identique,
- la pose d'une clôture, d'un portail,
- la pose d'une piscine,
- la réalisation d'une construction dont l'emprise au sol ou sa surface de plancher est inférieure à 20m²,
- le changement des menuiseries...

Permis de Construire :

Le Permis de Construire (PC) est un document administratif qui permet aux services compétents de vérifier que le projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Il concerne :

- toute construction nouvelle dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m²,
- les travaux de changement de destination d'un bâtiment...

Les dossiers et formulaires peuvent être retirés auprès du secrétariat de la Mairie aux horaires d'ouverture. Les règles étant complexes, vous pouvez, avant de déposer un permis ou déclaration préalable, vous informer auprès des services de l'Urbanisme de Château-Arnoux (04 86 89 10 14) ou consulter le site internet <https://www.service-public.fr/>

Nomination des rues suite...

Le projet est en cours de finalisation. L'appellation des rues a été soumise au conseil municipal du 29 mars 2021. La numérotation des voies va devenir obligatoire.

69 panneaux et plaques de rues seront posés par nos employés communaux. Les habitants de Mirabeau situés au-delà de Tarrelle ne verront pas leur adresse changer, dans un premier temps, afin d'éviter deux changements successifs (conséquence du réaménagement possible des accès de la RN85)

Vous recevrez prochainement un certificat d'adresse. Ce document vous permettra de justifier de votre nouvelle adresse. Il vous appartiendra de faire le nécessaire auprès des services publics et de vos contacts pour leur signaler ce changement.

Nous vous signalons que le changement d'adresse sur la carte grise est obligatoire.

Des plaques de numérotation de votre habitation vous seront distribuées, à charge pour vous de les poser sur votre façade ou mur de clôture à un endroit bien visible. Ce projet permettra de faciliter les livraisons, distributions et surtout le travail des services d'urgence.



Don du sang : je donne mon sang pour que batte ton cœur.

L'association ADSB Duyes et Bléones est la nouvelle appellation de l'association des donneurs de sang dont le président est Jean Paradiso. Ce nouveau nom est issu d'un projet pour réunir toutes les communes environnantes.

La mairie de Mirabeau a pris en charge la pose des flyers et des banderoles.

Les prochaines dates ont été arrêtées : 7 juin, 2 août, 29 septembre, 14 décembre. Pour prendre rendez-vous il faut vous connecter sur le site mon-rdv-don-de-sang.efs.sante.fr, ceci permet de fluidifier les passages et de limiter l'attente.

Pour vous aider à prendre RDV vous pouvez contacter le président au 06.77.16.45.58.

« Si vous avez entre 18 ans et 70 ans, venez nous rejoindre, nos malades comptent sur vous. Donner son sang est un acte citoyen, volontaire, solidaire, généreux qui permet de sauver des vies. » Jean Paradiso



Notre Patrimoine

Les travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame des Grenouillères ont débuté. Dans un premier temps, les employés municipaux ont procédé au débroussaillage du site, ainsi que la mise en sécurité de l'escalier menant au clocher. Prochainement, une entreprise locale procédera à la réfection du toit du clocher.

Les travaux prévus ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fond Régional d'Aménagement du Territoire.



La neige tombée le 19 mars dernier nous a permis de penser à cette belle citation...
" Que chacun balaie la neige qui est devant sa porte et ne s'embarrasse pas de la gelée blanche qui est sur le toit de son voisin "
Georges Clémenceau.

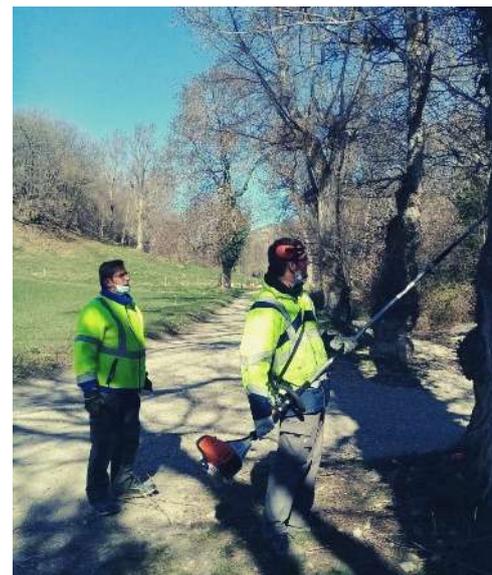
Du renfort !

La commune a accueilli un jeune stagiaire durant une semaine. Jason, âgé de 19 ans, est venu découvrir les travaux du service technique de la Mairie. Le Pôle médico-éducatif « La Durance » et la commune de Mirabeau ont proposé un accompagnement à l'autonomie, une inclusion dans la vie professionnelle.

L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, en matière de handicap, qui vise l'inclusion dans la cité (école, habitat, entreprise) en partant des besoins individuels.

Jason a apprécié les travaux espaces verts, le bricolage, la peinture...sous le regard bienveillant de Michel.

Nous le remercions chaleureusement pour sa gentillesse, sa bonne humeur, et son travail.



Jolies mais pas que...
Créations

Une envie de se faire plaisir, de faire un petit cadeau ...sacs, pochettes, trousse...modèles uniques faits mains.

A Mirabeau aussi, on crée, on coud, pour le plaisir de tous.

Béatrice Rouby

tel . 06 65 06 61 06

Mail : joliesmaispasque@gmail.com

"Jolies mais pas que..."

Les jardins partagés sont en route !

Création de l'association " Les Jardins de Barrabine " inscription en Préfecture, conventions et charte du jardinier, tout est fait.

8 lots de 60 m² sont mis à disposition des personnes qui se sont inscrites préalablement en Mairie.

Chacun cultivera sa parcelle dans la convivialité, la solidarité, le respect mutuel et la bonne humeur ! Toutes les activités de jardinage et maraîchage biologique sont pratiquées.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des progrès de chacun, des cultures, et des événements à venir !

Une super équipe, motivée et dynamique. Nous saluons un esprit solidaire, respectueux du voisinage et de l'environnement.

En attendant...chut, ça pousse



Règlementation et nuisance

En cette période de printemps, propice au jardinage et bricolage, nous avons souhaité vous rappeler le cadre de la réglementation en termes de nuisances. Nous nous sommes basés sur les divers arrêtés préfectoraux en vigueur.

L'emploi du feu pour les déchets verts est tout simplement interdit, hors végétaux issus des travaux agricoles, forestiers, ou débroussailllements obligatoires.

L'arrêté préfectoral du 25/6/2001 précise les horaires auxquels les particuliers peuvent effectuer des travaux à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage : 8h à 12h et 14 h à 20h du lundi au samedi inclus, et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Quand on veut...on pneu !

Nous tenons à saluer un élan de solidarité au sein des habitants du village, qui a permis de dépolluer, en très peu de temps, un site sur la commune envahi d'environ 1000 pneus. Ce site connu de beaucoup de villageois, semble à présent respirer... Merci !



Concours des maisons fleuries, des façades ou jardins

Cette année la commune de Mirabeau encourage ses habitants à contribuer à l'amélioration son cadre de vie.

L'objectif ? Embellir le village dans une ambiance conviviale et bon enfant. Inscription gratuite, réservée aux habitants de la commune.

ET SI VOUS PARTICIPIEZ ?

Catégories primées

1. Maison avec jardin
2. Maison avec balcons, fenêtres ou murs fleuris, terrasse. Commerce.
3. Jardins potagers

Le jury se déplacera chez chacun des participants et évaluera les réalisations en fonction de la catégorie et selon une grille de notation.



Les critères retenus seront, la vue d'ensemble, l'harmonie, la diversité, la créativité. Remise des prix et cérémonie cet automne.

Ensemble fleurons notre village.
Inscrivez-vous jusqu'au 1er juillet 2021
tél mairie 04 92 34 61 84
Ou mail mairie-mirabeau04@wanadoo.fr

Etat civil

NAISSANCES

NICOLLE Adam, Raphaël le 10 décembre 2020
FERRANDEZ JEANNET Joseph, Georges le 17 février 2021

MARIAGES

GARCIN Joël, René, Gabriel et RICHELME Sandra, Marie, Patricia le 03 octobre 2020
MORISAND Arnaud, Paul et GISSEL Chantal, Maryvonne, Danielle le 03 octobre 2020

DÉCÈS

MAUREL veuve NALIN Andréa, Juliette, Claire le 18 mars 2021

La Mairie

Le Village

04510 MIRABEAU

Tél. 04 92 34 61 84

Mail : mairie-mirabeau04@wanadoo.fr

Site Internet : <https://mirabeau-04.fr/>

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h

Mardi : 8h30 – 12h

Mercredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Jeudi : 8h30 – 12h

Vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Déchèterie de Barras

Ouverte du lundi au samedi :

Du 1er octobre au 31 mars de 14 h à 17 h

du 1er avril au 30 septembre de 15 h à 18 h

Service eau et assainissement

Tél. 04 92 30 58 40



ADMR

Services à domicile pour personnes âgées, dépendantes, handicapées

Rue Provence

104510 Mirabeau

Tél : 04 92 34 89 31 et 06 73 62 63 66

Affûteur Provençal

Affûtage à domicile pour professionnels et particuliers.

Tel : 06 12 58 15 03

Art Menuiserie

Menuiserie extérieure - Agencement intérieur

Bois / PVC / Alu / Mixte

Lieu-dit Beauvezet – RN 85 – 04510 Mirabeau

Tél : 06 43 27 41 33

Mail : art.menuiserie@gmail.com

Site Internet : <https://www.art-menuiserie-04.fr/>

Bistrot de Mirabeau

Tous les midis sauf mercredi

Le soir : du jeudi au samedi sur réservation

PLATS À EMPORTER :

Tous les midis, possibilité de réservation.

Tel : 09 71 55 96 15

Rédactionnel :

Karine DEBRAY

Irène CAMACHO

Cécile DUBAR

Noël BARATHON

Hugo DECROIX

Conception et Réalisation :

Cyrielle LELOUEY BIEBER

Rédacteur en chef et

Directeur de publication :

Hugo DECROIX

Les entreprises de Mirabeau

SI VOUS SOUHAITEZ APPARAÎTRE SUR
CETTE PAGE, CONTACTEZ LA MAIRIE:

mairie-mirabeau04@wanadoo.fr

Cabinet d'expertise TARDY Pierre

Expertises immobilières, foncières et commerciales

3, impasse des Ginestes – 04510 Mirabeau

Tél : 04 92 31 94 02 / 06 81 25 31 24

Mail : pierretardy100@gmail.com

Cécile GUY

Assistante maternelle agréée - périscolaire

Tel : 06 06 81 36 05

Electro Services

Electricité générale - installation - rénovation -
dépannage

Tel : 06 86 12 24 13

Ferme Equestre

Prend chevaux en pension et en retraite

Tel : 06 58 91 65 96

Garage des 4 Chemins

Mécanique Carrosserie Peinture

Vente de véhicules neufs et occasion

Entretien et restauration Alpine et Gordini

Lieu-dit 4 Chemins – 04510 Mirabeau

Tél : 04 92 35 26 48

SARL CHIAPELLO Jérémy

Frigoriste indépendant

Froid - Clim - pompe à chaleur

Tel : 07 87 13 84 49